

Services à la personne en Corse : des besoins croissants mais des conditions d'emploi peu attractives

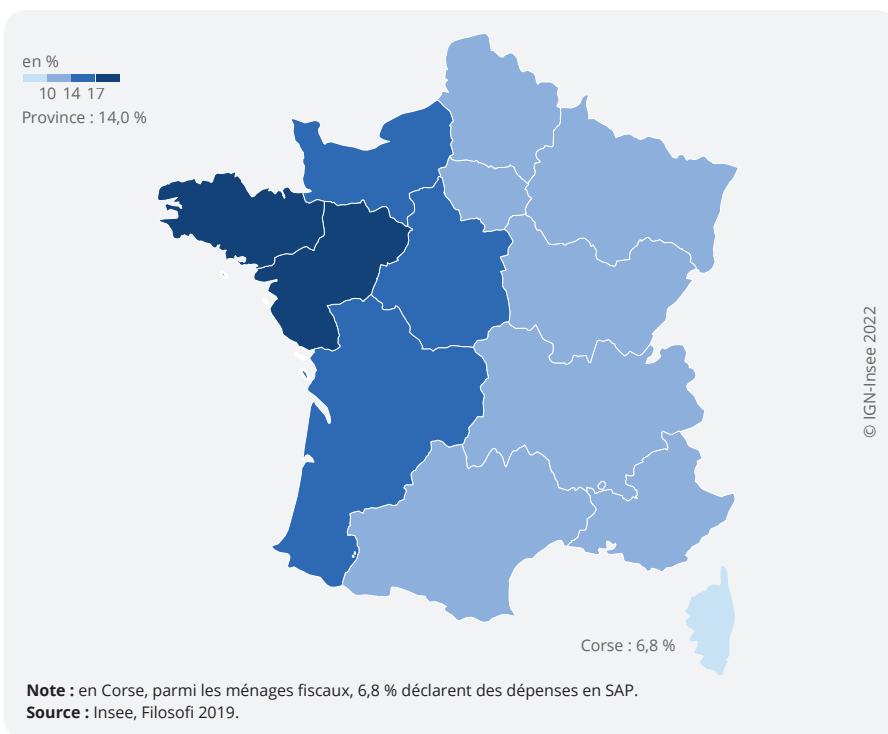
Insee Analyses Corse • n° 42 • Novembre 2022



En 2019, 6,8 % des ménages ont recours aux services à la personne (SAP) en Corse. Plus les ménages sont aisés ou âgés, plus ils sollicitent ces services, la demande insulaire provenant principalement du maintien à domicile des seniors. Si la Corse est la région de province où le taux de recours aux SAP est le plus faible, elle est en revanche celle où le montant moyen des dépenses des ménages pour ces services est le plus élevé. Sur l'île, les 4 000 salariés du secteur sont essentiellement employés par les organismes de services à la personne. Avec des conditions de travail peu favorables (temps de travail et salaires faibles) et une pyramide des âges vieillissante, le recrutement devient un enjeu majeur.

Assistance à domicile, aide ménagère, soutien scolaire... les **services à la personne (SAP)** ► **définitions** répondent à une demande sociale croissante. D'une part, les besoins d'accompagnement des seniors à domicile s'intensifient du fait du vieillissement de la population. En 2030, le nombre de personnes âgées dépendantes résidant sur l'île atteindrait 21 000 personnes dont 19 000 à domicile, soit 40 % de plus qu'en 2015 [Insee, 2019]. La mise en place de prestations (humaines, matérielles, financières) visant à prendre en charge les personnes âgées en perte d'autonomie devient ainsi une préoccupation majeure des acteurs publics, des professionnels de santé, des familles et des aidants ► **encadré 1**. D'autre part, plusieurs évolutions sociétales accélèrent ce développement. L'augmentation du taux d'activité des femmes ou la transformation des structures familiales encouragent aussi le recours aux services d'aide à la famille et à la vie quotidienne (gardes d'enfants, entretien du logement, jardinage, multi-services).

► 1. Taux de recours aux SAP par région



En partenariat avec :

En 2019, en Corse, 8 650 ménages ont déclaré des dépenses de services à la personne à l'administration fiscale, soit 6,8 % des **ménages fiscaux** insulaires. Ce **taux de recours** place la Corse loin derrière les régions de province (14 % en moyenne). Les taux de recours les plus importants concernent les territoires situés à l'ouest de l'hexagone (jusqu'à 18,2 % en Pays de la Loire) ► **figure 1**. En outre, sur l'île, 2 700 seniors – les plus modestes – bénéficient d'un maintien à domicile intégralement financé dans le cadre de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**. Ils représentent 30 % des allocataires insulaires, une part élevée en lien avec le fort taux de pauvreté des seniors sur l'île.

Le recours aux SAP augmente avec l'âge et les revenus mais reste plus faible en Corse

Le recours aux services à la personne est fortement lié au cycle de vie. Plus les personnes avancent en âge, plus elles ont tendance à recourir aux SAP, les tâches du quotidien devenant de plus en plus difficiles à effectuer. En Corse, 21 % des ménages dont le référent est âgé de 80 ans ou plus utilisent des SAP. Cette proportion est divisée par trois pour les ménages âgés de 65 à 79 ans (7,4 %) puis se réduit encore de moitié pour ceux de moins de 65 ans (3,7 %) ► **figure 2**. Cette sous-représentation peut s'expliquer par une entraide familiale plus importante sur l'île, favorisée par un moindre taux d'activité féminin et par une cohabitation des seniors en famille plus élevée qu'en moyenne. En effet, en Corse, les personnes âgées dépendantes déclarent davantage être aidées par leur entourage qu'au niveau national : 24 % contre 21 %. Elles sont notamment 9 % à recevoir « beaucoup » d'aide de leur entourage pour 7 % en France [Insee, 2019].

De même, plus le **niveau de vie des ménages** est élevé, plus le recours aux SAP est fréquent. En Corse, 19 % des ménages dont le niveau de vie annuel est supérieur à 36 909 € (dernier décile) utilisent les SAP. Ce taux baisse à 11 % pour la tranche de revenus immédiatement inférieure (entre le 8^e et le 9^e décile) et à 4 % pour la moitié la plus modeste des ménages. Le niveau de vie des ménages, plus faible en Corse, explique donc en partie le moindre recours aux SAP.

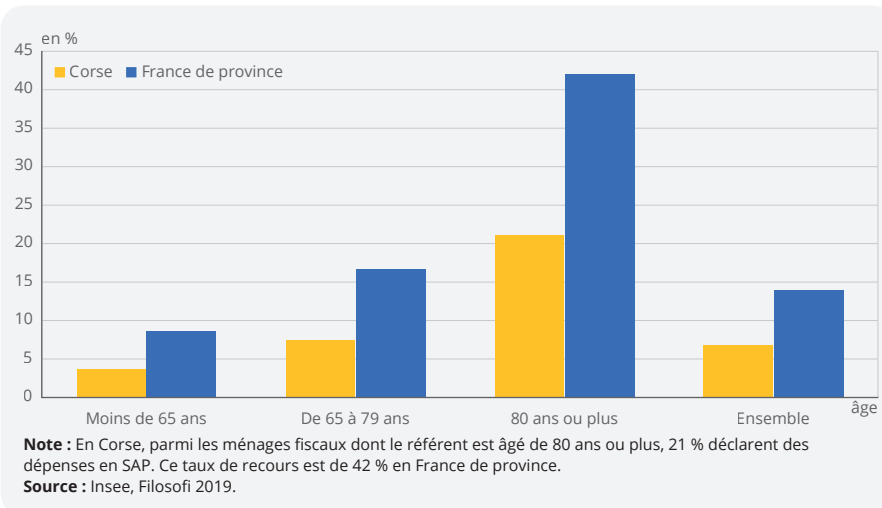
La structure familiale des ménages influe également sur la demande en SAP. Le recours est moindre pour les seniors en couple, les conjoints pouvant s'entraider. Pour les ménages d'actifs, il augmente avec le nombre d'enfants, puis baisse à partir du 3^e bébé parallèlement au taux d'activité des femmes.

► Encadré 1 – Bien vieillir chez soi : un plan pour l'accompagnement des seniors à domicile depuis 2017

La feuille de route du gouvernement, partagée par les collectivités territoriales, prévoit un investissement d'un milliard d'euros par an d'ici 2025, en faveur du soutien à domicile. Celui-ci vise à :

- mieux rémunérer les professionnels de l'aide à domicile et renforcer l'attractivité des carrières ;
- augmenter les financements des services à domicile et en améliorer la qualité, dans le but de déployer, dans tous les territoires, le « virage domiciliaire » ;
- faciliter le parcours des personnes âgées souhaitant bien vieillir à domicile, tout en simplifiant les démarches engagées par leurs aidants ;
- permettre à chacun de vieillir en bonne santé chez soi, grâce au déploiement d'un plan antichute dans toutes les régions.

► 2. Taux de recours aux SAP des ménages selon l'âge du référent



Cependant, à âge du référent, type de ménage et niveau de vie égaux, le taux de recours aux SAP reste toujours deux fois moindre en Corse qu'en province.

Des utilisateurs plus âgés, aux dépenses plus importantes

Si la Corse est la région de province où le taux de recours aux SAP est le plus bas, elle est au contraire celle où le montant moyen des dépenses par les ménages utilisateurs est le plus élevé. En effet, ces derniers y consacrent en moyenne 3 330 € par an contre 2 240 € en province. Ce montant place l'île en tête des régions de province, devant PACA (2 850 €).

Les ménages dont le référent est âgé d'au moins 90 ans consacrent davantage avec 5 910 € en moyenne par an. Ils concentrent ainsi 21 % des dépenses en SAP en Corse contre 14 % en province, signe à la fois d'une population plus âgée mais également d'un maintien à domicile des seniors, en alternative aux EHPAD, plus important sur l'île. En effet, 88 % des seniors dépendants vivent à domicile en Corse, soit 10 points de plus qu'au niveau national. Ce maintien à domicile plus marqué conjugué à une population plus

âgée, se traduit par des services à la personne davantage tournés vers les seniors ou les personnes dépendantes que vers les services de confort ou de garde d'enfant. Ainsi, 39 % des utilisateurs de SAP ont au moins 80 ans en Corse contre 32 % en province. Pour bénéficier d'un service à la personne, ces ménages peuvent employer directement un salarié (particuliers employeurs) ou recourir à un organisme de service à la personne (OSP) ► **encadré 2**.

En Corse, 4 000 salariés principalement employés par des OSP

En 2019, 4 000 salariés travaillent dans le secteur des services à la personne et effectuent 4,7 millions d'heures, soit 3 % des salariés pour 1,5 % des heures travaillées en région. Six salariés sur dix travaillent pour un OSP.

De plus, huit salariés des SAP sur dix sont « aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales » en Corse. Leurs interventions s'adressent en général à des personnes âgées ou en situation de handicap. Il s'agit d'apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne permettant à ces personnes de

conserver une certaine autonomie. Ce métier est plus fréquent au sein des OSP en lien avec leur offre majoritairement destinée aux personnes âgées ou dépendantes. Il rassemble 90 % des effectifs contre 65 % chez les particuliers employeurs.

Au sein des particuliers employeurs (PE), on retrouve également une part importante des « employés de maison et personnels de ménage ». Ils regroupent 35 % des salariés contre moins de 2 % dans les OSP. Ces salariés exécutent, divers travaux domestiques, notamment d'entretien ménager.

La main-d'œuvre dans les services à la personne est d'ailleurs essentiellement féminine (94% des salariés). Le taux de féminisation atteint même 97 % au sein des OSP contre 90 % chez les particuliers employeurs. Chez ces derniers, les métiers sont en effet davantage diversifiés et masculinisés (jardinage, bricolage...).

Des salariés âgés avec de faibles volumes de travail et de la multi-activité

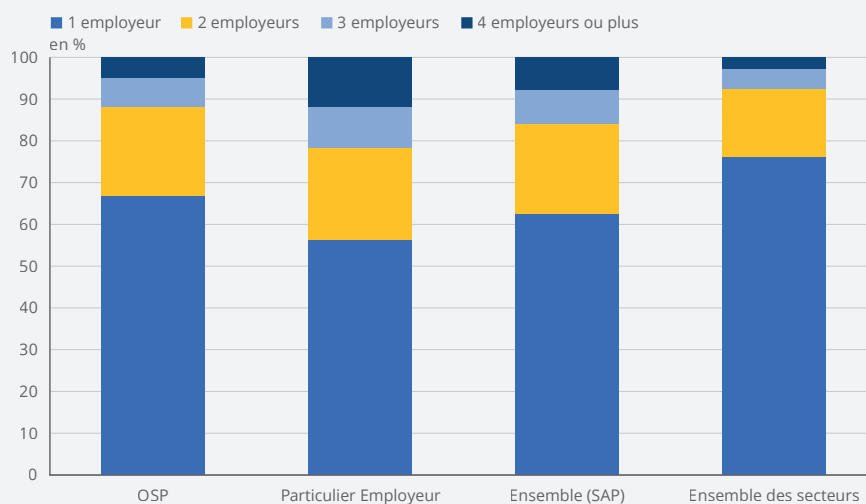
L'enjeu du renouvellement de la main-d'œuvre des SAP sera particulièrement prégnant dans la décennie à venir. Près de la moitié des salariés est âgée d'au moins 50 ans et un tiers a 55 ans ou plus. À l'inverse, les jeunes sont peu présents dans le secteur : seuls deux salariés sur dix ont moins de 35 ans. Cet enjeu est encore plus important pour les particuliers employeurs où 39 % des salariés ont au moins 55 ans.

D'autre part, les conditions d'emploi sont marquées par de faibles volumes de travail. En effet, les salariés des SAP effectuent en moyenne 1 170 heures par an, soit un volume très au-dessous de la moyenne de l'ensemble des secteurs (1 380 heures) et de la durée légale d'un temps plein (1 880 heures). Au sein des OSP, 79 % des salariés sont embauchés en temps partiel contre 14 % pour l'ensemble des salariés de Corse.

La durée de travail est particulièrement faible pour les salariés des particuliers employeurs. La moitié d'entre eux effectuent moins de 972 heures par an contre 1 282 heures pour un salarié des OSP.

Pourtant, pour arriver à ces volumes, nombreux sont les salariés qui multiplient les employeurs. Parmi les salariés des SAP, 38 % sont dans cette situation, soit 14 points de plus que pour l'ensemble des salariés. Cette multi-activité touche davantage le personnel des particuliers employeurs (44 %) que ceux des OSP (33 %) ► **figure 3**. Et, dans 40 % des cas (OSP ou PE) au moins un de ces emplois complémentaires se situe dans un autre secteur.

► 3. Nombre d'employeurs selon le type d'employeur du poste principal



Note : en Corse, 38 % des salariés travaillant principalement dans le secteur des SAP ont au moins 2 employeurs contre 24 % pour l'ensemble des secteurs.

Source : Insee, Base tous salariés 2019.

► Encadré 2 – Une offre dominée par les OSP, majoritairement des associations

La Corse compte 37 organismes employeurs prestataires (OSP) de services à la personne. Ces derniers facturent une prestation de service (prestataire) ou effectuent les formalités administratives liées à l'embauche (mandataire). En 2019, près de 3 millions d'heures d'intervention ont été rémunérées par les organismes prestataires, soit 55 % du total. Le reste est assuré par les particuliers employeurs, le recours à des OSP en tant que mandataires étant marginal en Corse (0,3 % des heures SAP).

L'activité prestataire est majoritairement assurée par les associations qui réalisent 83 % des heures rémunérées par un OSP. Cette offre est complétée par les entreprises pour 16 % des heures travaillées. Enfin, les organismes publics comptent pour moins de 1 %.

Les OSP emploient 3 310 salariés, dont 2 370 salariés sur un poste principal dans les SAP. Les services d'assistance et d'accompagnement y représentent 86 % des heures travaillées avec notamment l'assistance aux personnes âgées (74 %) ou aux personnes handicapées (9 %)

► **figure 4**.

► 4. Ventilation des activités prestataires en heures facturées dans les OSP

Type d'activité	Part
Les Services d'assistances et d'accompagnement	86,2
Assistance aux personnes âgées (PA)	74,4
Assistance aux personnes handicapées	9,0
Accompagnement des PA-PH	2,2
Autres services d'assistance et d'accompagnement	0,6
Les Services de la Vie Quotidienne	12,5
Entretien de la maison et travaux ménagers	7,8
Préparation de repas à domicile	4,0
Livraison de courses à domicile	0,6
Autres services de la vie quotidienne	0,1
Les Services à la Famille	1,3
Garde enfant + 3 ans	0,8
Garde des enfants de - de 3 ans ou de - de 18 ans handicapés	0,6
Total des heures	100,0

Champ : Corse.

Source : DGE, Nova 2019.

Des salariés faiblement rémunérés

Le secteur des services à la personne est peu rémunérateur. En 2019, les salariés des SAP perçoivent un salaire horaire net moyen de 9,5 €/h contre 13,2 €/h pour l'ensemble des salariés de Corse – le smic horaire net étant de 7,9 €/h en 2019. Les

salaires offerts sont assez équivalents entre les particuliers employeurs (9,6 €/h) et les OSP (9,4 €/h).

En lien avec le temps de travail, les salaires nets annuels perçus restent très faibles dans les SAP avec 9 500 € contre 18 280 € pour l'ensemble des secteurs. Ils sont supérieurs dans les OSP, avec 10 350 €

contre 8 290 € pour ceux des particuliers employeurs, grâce à un volume total d'heures travaillées plus important dans l'année.

De plus, dans les SAP, les salaires progressent peu avec l'âge, signe du manque de diversité des métiers et donc d'une faible évolution professionnelle. Le salaire horaire net moyen est de 9,2 €/h pour les salariés de 35 ans et moins et de 9,6 €/h pour les 55 ans et plus. Cela fait un écart de 4 % contre 49 % en moyenne insulaire.

Enfin, le secteur compte peu de hauts revenus. Les salaires sont donc plus homogènes, resserrés autour de la moyenne. Ainsi, le rapport entre les salaires les plus élevés (dernier décile) et les plus faibles (premier décile) est

égal à 1,4 dans les SAP contre 2,4 pour l'ensemble des secteurs.

Malgré un atout majeur – dans les OSP, 87 % des salariés sont en CDI – les faibles volumes de travail comme les salaires offerts et la multi-activité nuisent donc à l'attractivité du secteur.

Dans un contexte de renouvellement important de la main-d'œuvre et de besoins sociétaux croissants, le défi de structurer la filière pour assurer une offre de service cohérente et de qualité est de taille. Pour les aides à domicile, principal métier du secteur, les difficultés de recrutement sont déjà importantes. En effet, 84 %, des projets d'embauches sont jugés difficiles par les employeurs contre 61 % pour l'ensemble des métiers en Corse en 2022

[POLE EMPLOI, 2022]. Cette tendance se renforcerait d'ici à 2030 : l'aide à domicile fait partie des métiers qui subiraient le plus grand déséquilibre entre les besoins de personnels et le volume estimé de main-d'œuvre disponible [DARES, 2022].

Le secteur constitue donc un gisement d'emploi pour autant que les métiers soient suffisamment attractifs. ●

Rémi Malleville, Arnaud Huyssen (Insee),
Martine Agostini, Aude Genovese (Dreets)



Retrouvez plus de données en
téléchargement sur www.insee.fr

► Sources et méthodes

Les données sont issues de la **base tous salariés**. Elle regroupe les informations mensuelles concernant les rémunérations et les caractéristiques des postes et des salariés déclarées par les entreprises dans le cadre de la Déclaration Sociale Nominative.

Nova est la source de la Direction Générale des Entreprises pour identifier les organismes de services à la personne (OSP). Elle est directement remplie par les organismes.

Le dispositif **Fichier Localisé Social et Fiscal** (Filosofi) produit un ensemble d'indicateurs sur les revenus déclarés et les revenus disponibles des ménages fiscaux. Il est issu de l'exploitation des données fiscales de la DGFIP (déclarations de revenus, taxe d'habitation, fichier d'imposition) et des données sur les prestations sociales en provenance de la Cnaf, la Cnav et la CCMSA.

► Pour en savoir plus

- **Luquet B.**, « La Corse pourrait compter 21 000 seniors dépendants en 2030 », *Insee Analyses Corse* n° 25, avril 2019.
- Ouvrage collectif, « Les métiers en 2030 », *Rapport DARES-France Stratégie*, mars 2022.
- Ouvrage collectif, « Besoins en Main d'œuvre 2022 », pôle emploi.

► Définitions

Les **Services à la personne** (SAP) retenus dans l'étude sont ceux de l'article D7231-1 du Code du Travail, modifié le 28 décembre 2016, qui précise la liste des 24 activités en vigueur en 2018. Les SAP regroupent les services de la vie quotidienne (entretien de la maison, jardinage...), les services d'assistance et d'accompagnement aux personnes âgées ou dépendantes, et les services aux familles (gardes d'enfant à domicile, soutien scolaire...). Ils sont réalisés au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. La garde d'enfants par les assistants maternels – le plus souvent réalisée hors du domicile de l'utilisateur – est exclue de l'étude. Les prestations de soins à domicile (infirmiers, aides-soignants) ne sont pas incluses, ces activités relevant du secteur médico-social.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le référent fiscal est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Le **taux de recours** aux services à la personne est la part de ménages ayant déclaré des dépenses de SAP dans l'ensemble des ménages fiscaux.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage fiscal divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. En 2019, le niveau de vie médian annuel par UC est de 20 510 € en Corse et de 21 310 € en province.

L'**APA** (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. L'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie. Le montant attribué dépend du niveau de revenus des bénéficiaires, l'allocation couvrant intégralement les dépenses sous un certain seuil de ressources.

